

## PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- 1 demande d'inscription cerfa n°14681\*03
- 2 Photos d'identité couleur
- 1 photocopie d'une pièce d'identité
- 1 Certificat médical cerfa n° 14673\*01 moins de 6 mois
- 1 timbre fiscal de 78 € correspondant au droit de délivrance du permis

### POUR S'INSCRIRE A L'EXAMEN

-Inscription sur la plateforme des centres d'examens.  
Deux opérateurs possibles le coût est de 30 €

La Poste : <https://www.lecode.laposte.fr/bateau/>

Objectif code : [https://www.objectifcode.sgs.com/fr\\_FR/bateau-cotier](https://www.objectifcode.sgs.com/fr_FR/bateau-cotier)

-Vous devez prendre un timbre fiscal de 78 € sur le site suivant :  
(Seuls les timbres électroniques sont acceptés)  
<https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>



**Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.**

Anse-Madame

97233 Schoelcher

Téléphone : 0596 61 20 83

Fax : 0596 61 57 51

E-mail : [cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr](mailto:cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr)

Site : [www.cnschoelcher.net](http://www.cnschoelcher.net)



## CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER

### CENTRE AGRÉÉ

# Permis Bateau

## Option Côtière



Dès l'âge de 16 ans, vous avez la possibilité de passer votre permis bateau option Côtière, aux conditions ci-après :

### Forfait n°01

#### Forfait individuel par personne et par session : 320 €

Une réduction de 10% est accordée aux adhérents du Cercle Nautique de Schoelcher.

#### Ce forfait comprend :

- **Cours théoriques** : 3 séances d'une durée de 2 heures chacune et 2 examens blancs
- **Le pack côtier comprenant** : ( 1 Livret du candidat + livret de certification)
- **Un lien internet** pour l'apprentissage au code d'une durée limitée
- **Cours pratiques** : 3h30 dont 2 h à la conduite individuelle et 1h30 de préparation à la navigation pratique

#### Ne sont pas inclus à ce tarif :

- frais d'inscription à l'examen permis côtier : 30€
- Timbre fiscal de délivrance du permis côtier : 78€

#### Forfait complémentaire et coaching : 150€

Une réduction de 10% est accordée aux adhérents du Cercle Nautique de Schoelcher.

#### Ce forfait correspond à :

- Un cours pratique supplémentaire d'une durée de 2 heures ou
- Une remise à niveau en situation pratique (bateau école ou personnel) durée 2 heures

#### Durée de validité du Forfait n°01 : 320 €

Ce forfait est valable 12 mois à compter de la date du début. A l'issue de ces 12 mois, si vous n'avez pas obtenu le permis, vous avez la possibilité de le renouveler aux conditions ci-après :

Avec obtention du code : 150 €

Sans obtention du code : 320 €

La formation est assurée par un formateur, titulaire de l'autorisation d'enseigner.

## COURS THEORIQUES Calendrier des sessions

Nombre minimum de personnes pour la mise en place d'une session : 4  
Les cours théoriques se tiendront de 18h à 20 h

#### Session n°1-25 du Lundi 06 janvier au mercredi 15 janvier 2025

JOUR	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	LUNDI	MERCREDI	Coût/ personne
DATE	06 JANV	08 JANV	09 JANV	13 JANV	15 JANV	320 €

#### Session n°2-25 du Lundi 20 janvier au mercredi 29 janvier 2025

JOUR	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	LUNDI	MERCREDI	Coût/ personne
DATE	20 JANV	22 JANV	23 JANV	27 JANV	29 JANV	320 €

#### Session n°3-25 du Lundi 03 février au mercredi 12 février 2025

JOUR	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	LUNDI	MERCREDI	Coût/ personne
DATE	03 FÉV	05 FÉV	06 FÉV	10 FÉV	12 FÉV	320 €

#### Session n°4-25 du jeudi 13 février au mercredi 24 février 2025

JOUR	JEUDI	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	LUNDI	Coût/ personne
DATE	13 FÉV	17 FÉV	19 FÉV	20 FÉV	24 FÉV	320 €

#### Session n°5-25 du Lundi 10 mars au mercredi 19 mars 2025

JOUR	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	LUNDI	MERCREDI	Coût/ personne
DATE	10 MARS	12 MARS	13 MARS	17 MARS	19 MARS	320 €

#### Session n°6-25 du jeudi 20 mars au lundi 31 mars 2025

JOUR	JEUDI	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	LUNDI	Coût/ personne
DATE	20 MARS	24 MARS	26 MARS	27 MARS	31 MARS	320 €

#### \*Examen blanc : 1H

#### COURS PRATIQUES\*

- Des cours pratiques sont possibles en semaine ou le samedi en fonction de la disponibilité du formateur. La prise de rendez-vous est donc obligatoire. (Contacter le secrétariat de l'association)
- Toute demande de modification d'horaire des cours pratiques (changement ou annulation) doit être signalée 24h avant le cours prévu